

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

DATE CONVOCATION

22 janvier 2026

DATE D'AFFICHAGE

22 janvier 2026

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 12

votants : 15

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, MARDI 27 JANVIER A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

Etaient présents : Mme COUET, Mme LE DRÉAU, M. LECERF, M. BARRIER, M. BELFORT, M. CHAUFOUR, M. COLIN, M. DEGOULET, Mme DEMAYA, M. FIMIEZ, Mme GUYON, M. JOUSSE.

Absents excusés :

M. Cyrille OLLIVIER donne procuration à M. Fabien LECERF

Mme Lydia DESBOIS donne procuration à Mme Sylvie LEDRÉAU

Mme Anne Laure JODEAU-BELOTTI donne procuration à M. Pascal JOUSSE

Absent non excusé :

Néant

Secrétaire de séance : M. Fabien LECERF

3. Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

Délibération DE03-27012026

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales :

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, seront inscrits au budget lors de son adoption.

Les dépenses concernées sont les suivantes :

Budget principal :

ES. BPC	intégration et modification baie sono salle	5 383,92 euros (c/2158)
ES. BPC	micro-cravate et récepteur	219,60 euros (c/2158)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à 15 voix pour, 0 abstention, 0 contre, d'accepter le paiement des factures ci-dessus dans les conditions exposées ci-dessus.

Fait à Voivres-lès-le-Mans
Le 30 janvier 2026

Le Maire
Martine COUET



Le secrétaire de séance
Fabien LECERF

